

DECISION D'OPPOSITION À UNE DECLARATION

PREALABLE - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Décision délivrée par le Maire au nom de la commune

DEMANDE DP 041129 25 00022

De Clémence PELTIER

Demeurant 8 rue de la Souillard - 41250 MASLIVES

Dossier déposé complet le 27 octobre 2025

Pour Création d'une pièce de 16,8m² dans un garage afin de créer un salon de toilettage canin.

Sur un terrain sis 8 rue de la Souillard- 41250 MASLIVES

LE MAIRE DE MASLIVES,

Vu les plans et documents annexés,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Considérant l'avis Défavorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 27 novembre 2025

Considérant que :

Ce projet concerne un changement de destination avec modification de l'aspect extérieur, un permis de construire doit être déposé et non une déclaration préalable.

Le Projet se situe en urbanisée UC au plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi que dans le périmètre des abords d'un monument historique.

Le projet consiste à la transformation d'une pièce de garage en salon de toilettage pour une surface de 16,8 m² canin avec modification de la façade du bâtiment.

L'article Article R*421-14 du code de l'urbanisme dispose que : « Sont soumis à permis de construire les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires.

C) Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations et sous-destinations définies aux articles R. 151-27 et R. 151-28. »

Le projet consiste à transformer une partie du garage qui est une sous-destination liée à l'habitation vers une destination de commerce et d'activité, ainsi que la modification de la porte du garage. Le projet étant un changement de destination avec modification de la façade, il nécessite le dépôt d'un permis de construire.

ARRETE

Article 1 :

Il est fait **Opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 :

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet en application de l'article L 424-7 du code de l'urbanisme
- Service Unifié IAU

Fait à MASLIVES

Le 17/12/2025

Le Maire, Christine MONGELLA

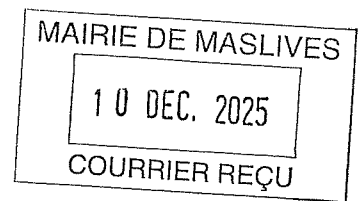


Le titulaire de la présente décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision. Il peut également saisir le signataire de l'arrêté d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse faite par l'autorité administrative compétente. Le silence, gardé pendant deux mois, par ladite autorité vaut rejet implicite du recours gracieux

DP041 129 25 00022

A Maslives le 10/12/2025,

Je soussigné Mme Peltier clemence annule la DP 041 129 25 000 22.





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Loir-et-Cher**

Dossier suivi par : PICHOS Christel

Objet : Dossier papier AU - DECLARATION PREALABLE

Numéro : DP 041129 25 00022 U4101

Adresse du projet : 8 RUE DE LA SOUILLARD 41250
MASLIVES

Déposé en mairie le : 27/10/2025

Reçu au service le : 07/11/2025

Nature des travaux: 12175 Modifications de l'aspect extérieur,
12180 Changement de destination

Demandeur :

Madame PELTIER CLEMENCE
8 RUE DE LA SOUILLARD
41250 MASLIVES

Ce projet concerne un changement de destination avec modification de l'aspect extérieur, un permis de construire doit être déposé et non une déclaration préalable.

Fait à Blois

Signé électroniquement
par Régis CARBONIE-SUILS
Le 27/11/2025 à 18:44

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Régis CARBONIE-SUILS**

ANNEXE :

Domaine national de Chambord : château et parc situé à 41034|Chambord ; 41071|Crouy-sur-Cosson ;
41104|Huisseau-sur-Cosson ; 41129|Maslives ; 41150| Mont-Près-Chambord ; 41155|Muides-sur-Loire ;
41025|Bracieux ; 41148|Montlivault ; 41160|Neuvy.

